



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

CONTRIBUTION DE L'UVCW AU PROJET DE NOTE DE POLITIQUE INTERNATIONALE (NPI) 2025-2029 DU GOUVERNEMENT DE WALLONIE ET DU GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Renforcement de la gouvernance locale

L'UVCW insiste sur l'importance d'inclure le renforcement de la gouvernance locale dans la NPI, ce qui s'inscrit en parfaite cohérence avec la loi belge sur la coopération internationale au développement. Les villes et communes wallonnes, par leur expertise, sont idéalement placées pour contribuer à cet objectif, en améliorant l'efficacité et la transparence des administrations publiques locales dans les pays partenaires, conformément à l'ODD 16 des Nations Unies.

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

L'UVCW rappelle que les ODD sont interreliés et qu'il ne serait donc pas pertinent d'en éliminer certains purement et simplement, même s'il est un fait que certains seront plus directement impactés que d'autres par l'action internationale de la Wallonie et la FWB.

Critères de sélection des pays prioritaires

Pour déterminer les pays prioritaires de la coopération au développement de la Wallonie et de la FWB, l'UVCW propose de considérer les critères suivants :

- Le fait d'être un pays partenaire de la Belgique ;
- Le nombre d'acteurs wallons et bruxellois déjà actifs dans les pays ;
- L'appartenance du pays à la Francophonie.

Amélioration de la coordination entre acteurs et renforcement des synergies avec la coopération fédérale

L'une des pistes aisément praticables serait de créer des « points de coordination » par type d'acteurs, en s'appuyant sur les structures faïtières des différents types d'acteurs (telles que par exemple l'UVCW pour les villes et communes), lesquelles sont de plus déjà partenaires de la Coopération belge.

Amélioration des méthodologies d'évaluation

L'UVCW plaide pour le renforcement et la systématisation de la culture de l'autoévaluation dans les actions internationales qu'elle finance. Elle propose d'élaborer une stratégie d'évaluation phasée et de promouvoir la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), telle que pratiquée au niveau fédéral.

Simplification administrative et transparence

L'UVCW recommande ici l'élaboration de formulaires de dépôt de projets clairs, accompagnés de canevas standardisés, pour faciliter le travail des candidats et des évaluateurs. Elle insiste sur la nécessité d'une transparence accrue, en appelant à la publication en ligne des projets financés.

Prise en compte de la sobriété environnementale

L'UVCW suggère que le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI) mène une réflexion approfondie sur cette question et formule des recommandations aux gouvernements concernés. Elle rappelle que de nombreuses organisations, dont l'UVCW, ont déjà mis en place des politiques visant à réduire leur empreinte carbone, notamment en étant très sélectifs en matière de déplacements internationaux.

II. ARGUMENTATION DÉTAILLÉE

Remarques générales préalables

La contribution de l'UVCW à la note de politique internationale suit de façon générale la structure des questions énoncées en pages 4 et 5.

Cependant, celle-ci nous inspire d'emblée les quelques réflexions suivantes :

- Les ambitions des Gouvernements en termes de diplomatie doivent être clairement distinguées de celles qu'ils nourrissent en matière de coopération internationale au développement
- Rien n'est évoqué concernant la perspective à moyen terme d'une défédéralisation partielle ou totale. À notre sens, il s'agirait de démarrer des réflexions de fond à ce sujet durant la présente mandature, de manière à anticiper et être préparé à toute évolution institutionnelle en ce sens, et d'en faire mention dans la NPI.

Éléments de réponse aux questions posées

1. Quels secteurs d'expertise de la Wallonie et de la FWB devrions-nous cibler pour à la fois répondre aux besoins de nos partenaires et respecter nos priorités stratégiques ?

Selon nous, le renforcement de la **gouvernance, en particulier locale**, dans les pays partenaires doit être abordé dans la NPI – ce qui n'est pas le cas dans la version actuelle -, d'autant que c'est une condition *sine qua non* pour la mise en œuvre efficace des interventions de tous les acteurs. À noter également que la gouvernance fait partie des cibles prioritaires de tous les Cadres stratégiques communs géographiques existant au niveau fédéral, quel que soit le pays concerné. Elle doit en outre s'envisager dans une optique d'implication forte des acteurs du territoire pertinents pour le développement, et en particulier la société civile.

Les projets et programmes qui traitent de cette question présentent également des avantages évidents pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Ils sont en parfaite **cohérence avec l'objectif central défini par la loi belge** sur la coopération internationale du 19 mars 2013, qui a pour objectif général "*le développement humain durable ... afin d'éradiquer la pauvreté, l'exclusion et les inégalités ... et vise également le renforcement des capacités des partenaires en*

matière de développement à tous les niveaux" dans un objectif général "de consolidation de la démocratie et de l'état de droit, en ce compris la bonne gouvernance ;

- Parmi tous les acteurs de coopération internationale, les villes et communes wallonnes et bruxelloises sont particulièrement bien placées pour contribuer à cet objectif, d'ailleurs aligné sur l'**ODD 16**, notamment dédié à l'efficacité et la transparence des administrations publiques, du fait de leur expertise certaine en la matière ;
- À terme, l'avenir des pays du Sud passera indubitablement par les relations commerciales qu'ils pourront nouer et par l'implantation d'investisseurs étrangers, et notamment belges, plutôt que par l'aide internationale au développement. Si les échanges commerciaux sont en effet un facteur de développement puissant, les perspectives effectives d'implantation de ces derniers dépendront intrinsèquement des **capacités des pouvoirs publics des pays partenaires**, entre autres locaux, à **pouvoir offrir un cadre et une organisation propices à ces investissements**. La question de la complémentarité avec les missions de l'AWEX est donc ici explicitement abordée. Et nous rappelons que c'est précisément sur ces questions qu'interviennent les villes et communes belges au travers des programmes qu'elles mènent avec le soutien fédéral : renforcer les capacités des institutions locales à gérer de manière efficace leur territoire, notamment les opérateurs économiques qui s'y trouvent, à assurer des prestations de service public de qualité, mais aussi à s'organiser comme il se doit dans une perspective de développement économique local (pour plus de détails sur le Programme fédéral de Coopération internationale communale : <https://www.uvcw.be/programme-cooperation-internationale-communale>).
- La **maîtrise des flux de populations** est un enjeu majeur, en Belgique et ailleurs. Et cet objectif ne peut se penser que si les prestations en matière d'état civil sont assurées dans les pays d'origine de ces populations, et au tout premier chef, la délivrance de papiers d'identité. À nouveau, c'est bien là un savoir-faire que les communes wallonnes et bruxelloises peuvent partager, permettant ainsi aux ressortissants des pays concernés d'accéder au rang de citoyens à part entière, dotés **d'une existence juridique et des droits et obligations y afférent**, tels que la possibilité d'exercer leur droit de vote ou d'effectuer des études, leur permettant de contribuer au redressement et à la stabilisation de leur pays.

2. En termes de priorités thématiques, les ODD restent-ils le cadre de référence ? Si oui, ne faut-il pas les approcher de manière plus sélective ?

Il faut ici rappeler que les ODD, c'est avant tout une approche, qui plus est ratifiée par la Belgique. Ces ODD sont interreliés : il ne serait donc pas pertinent d'en éliminer certains purement et simplement. Ceci étant dit, il est un fait que certains seront plus directement impactés que d'autres par l'action internationale de la Wallonie et la FWB. Dans le cas des villes et communes par exemple, ce sont les ODD 11 ("Villes et communautés durables"), 16 ("Paix, justice et institutions efficaces") et 17 ("Partenariats pour la réalisation des objectifs") qui sont au cœur de notre action, dans le même temps que d'autres ODD (par exemple le 4 « Accès de tous à une éducation de qualité » et le 5 « Égalité des genres ») s'en trouvent indirectement impactés.

En conclusion, il nous semble plus indiqué de réfléchir en termes d'impact direct versus indirect, voire de complémentarités avec un cadre de référence multi-acteurs, plutôt qu'en termes de sélection de certains ODD.

3. Quels critères devrions-nous utiliser pour réviser la liste des pays prioritaires pour la coopération au développement ? La présence d'une représentation (délégation générale ou bureau APEFE) est-elle un critère suffisant ? Y en a-t-il d'autres ?

À notre sens, la présence actuelle d'une délégation n'est pas en soi un critère. Devraient lui être préférées d'autres considérations :

- Le pays est un **partenaire de la Belgique**, ce qui permet à la Wallonie et la FWB de créer un maximum de synergies, de complémentarités et donc d'impact avec les initiatives fédérales, voire flamandes, et de s'appuyer sur les Cadres stratégiques communs (CSC) déjà existants à ce niveau. Un tel critère permettrait également de garantir une certaine continuité et complémentarité des actions en cas de défédéralisation ;
- Le **nombre d'acteurs wallons et bruxellois déjà actifs** dans les pays doit être pris en considération, dans une optique de concentration géographique et, à nouveau, de continuité des collaborations ;
- Il nous semble pertinent de privilégier les **pays francophones**, afin que la collaboration au sein de la Francophonie trouve des traductions opérationnelles, de terrain, mais aussi davantage dans une optique de diplomatie, afin de préserver une présence européenne francophone sur d'autres continents.

4. Comment améliorer la coordination entre la Wallonie, la FWB et leurs partenaires stratégiques (belges, européens, internationaux et secteur privé) pour renforcer la complémentarité des actions sur le terrain et accroître les retombées mutuelles des projets tout en favorisant la cohérence stratégique des actions ? Comment mobiliser d'avantage le secteur privé sur des projets de coopération au développement ?

L'une des pistes aisément praticables serait de créer des « **points de coordination** » par type d'acteurs, en s'appuyant sur les structures faïtières des différents types d'acteurs (telles que par exemple l'UVCW pour les villes et communes). Celles-ci sont en effet les mieux placées pour connaître, voire – comme cela se fait parfois déjà dans le cadre fédéral – coordonner les initiatives menées par leurs membres (ce mécanisme peut bien sûr être légèrement différent selon le type d'acteurs).

Par ailleurs, nous rappelons qu'il s'agit aussi de s'éloigner de l'omniprésente logique de l'offre pour davantage mettre en avant l'intérêt du pilotage local, de terrain, dans un esprit de collaboration mutuelle autour d'objectifs communs. C'est une condition *sine qua non* pour que des partenaires de coopération puissent aussi s'ouvrir de manière progressive à des logiques de réciprocité pouvant venir en soutien à des relations, à la fois plus équilibrées et plus respectueuses de la dignité des populations locales.

5. Les synergies avec la coopération fédérale se réalisent de facto par le biais de structures décentralisées comme l'APEFE, la coopération universitaire, la coopération indirecte... Comment renforcer les synergies ?

À nouveau, comme indiqué au point 4, il serait judicieux que la Wallonie et la FWB s'appuient sur les **acteurs pivots**, tels que l'UVCW et autres fédérations/structures faïtières qui ont la capacité et la vocation à encourager et susciter les synergies souhaitables.

6. Comment identifier les organisations offrant le plus grand effet levier pour les entreprises et institutions wallonnes, ainsi que pour les opérateurs qui relèvent de la Fédération ?

Voir points 4 et 5 ci-dessus. Également, comme indiqué au point 11, une base de données claire et complète des opérateurs et de leurs actions permettrait des analyses plus fines permettant d'identifier ceux susceptibles d'avoir un effet levier et dans quels domaines.

7. Quel regard les parties prenantes portent-elles sur la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie ? Cette programmation répond-elle assez aux leitmotifs répétés depuis longtemps ; éviter l'éparpillement, recentrer les actions, moderniser l'organisation, ... ?

Il est un fait que, compte tenu des fonds investis par Wallonie-Bruxelles International, il nous paraît important de se questionner en priorité sur le retour effectif de cet investissement, d'autant que celui-ci n'apparaît pas clairement aux acteurs et que son intérêt/complémentarité pour les objectifs que la Wallonie et la FWB se sont fixés doit être analysé. Ceci nous amène à attirer l'attention des Gouvernements sur la nécessité absolue de se doter d'une vision claire, coconstruite et partagée avec tous les acteurs de coopération internationale au développement. De cette vision découleront naturellement les choix à opérer. Se doter d'une telle vision est également crucial dans un contexte de risque de défédéralisation, fut-ce partielle, à moyen terme.

8. À l'heure où la démocratie et l'État de droit régressent dans de nombreux pays, n'y a-t-il pas lieu d'accroître le soutien aux sociétés civiles (liberté des médias, désinformation, ...) ? Si oui, comment ? Comment nos entités doivent-elles, en outre, se positionner dans des pays fragiles connaissant un contexte sécuritaire complexe ?

Cette question doit être traitée dans le cadre plus global de la vision à développer (voir points 1, 3 et 7 ci-dessus). Un arbitrage doit être réalisé entre ambitions stratégiques et réalisme opérationnel. Dans tous les cas est requise une forme de flexibilité des bailleurs en vue de s'adapter aux contextes mouvants. Un renforcement structurel de la relation de l'administration avec ses partenaires de coopération pourrait à cet effet apporter des gages de confiance.

9. Comment nos méthodologies d'évaluation peuvent-elles être améliorées pour mieux mesurer l'impact des projets de coopération au développement, assurer une gestion axée sur les résultats, et fournir des orientations politiques efficaces basées sur les enseignements tirés ?

Il y aurait lieu de renforcer et systématiser la culture de l'(auto)évaluation des actions internationales financées par la Wallonie et la FWB, laquelle est malheureusement sous-pratiquée. À cet effet, il s'agirait d'élaborer une stratégie d'évaluation phasée, avec une trajectoire basée sur une vision concertée. En outre, avant de, tel qu'évoqué, envisager des évolutions d'impact, qui sont complexes et coûteuses, nous proposons de commencer par promouvoir la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), telle qu'elle est pratiquée depuis plusieurs années au niveau fédéral. À noter que la centaine d'acteurs accrédités par ce dernier, dont l'UVCW, ont des compétences reconnues en la matière et pourraient, en partenariat avec WBI, contribuer à disséminer ces pratiques dans le monde communal.

Si l'on souhaite néanmoins considérer la question d'évaluation d'impact, en particulier dans une approche ODD, ne serait-il pas judicieux de considérer la question sous la forme

de synergies dans un cadre multi-acteur dans le double but d'efficacité de mesure et d'efficience, relativement aux moyens conséquents requis ?

10. Quelles sont les difficultés actuelles rencontrées des outils de soutien et d'aide à la coopération au développement de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et quels éléments doivent être améliorés pour en renforcer l'efficacité ?

À notre sens, une difficulté majeure, que nous relayent depuis longtemps les acteurs de terrain que sont les pouvoirs locaux wallons, qui sont eux-mêmes les membres constitutifs de notre Association, est l'absence à la fois de vision claire et partagée, et de stratégie. Celles-ci doivent donc être (re)pensées de fond en comble. La politique des projets au robinet, telle qu'elle est encore trop souvent pratiquée, ne constitue en effet pas une stratégie en soi, et une réflexion sur la façon dont les initiatives financées par WBI s'inscrivent dans des actions de plus grande ampleur est nécessaire. Dotée d'une telle vision et stratégie, la qualité des appels ou autres mécanismes d'aide ne pourra que s'en trouver naturellement renforcée.

De plus, la sélection doit être plus ouverte et transparente, et la justification des choix opérés doit être expliquée de manière objective et complète.

11. Quelles sont les attentes des parties prenantes en matière de simplification administrative, de communication externe, de sobriété environnementale ?

En matière de simplification administrative, un premier pas devrait consister en l'élaboration de formulaires de dépôt de projets bien pensés, assortis de canevas à respecter (notamment pour les budgets), qui faciliteraient autant le travail de l'organisation candidate que celle de WBI en tant qu'évaluateur de la qualité du dossier.

Ensuite, dans un souci de transparence dans la gestion publique, il nous paraît indispensable et urgent que WBI donne accès aux acteurs, mais aussi aux citoyens, en ligne, à une liste claire des projets/programmes qu'elle finance (bénéficiaire, budget alloué, lieu d'intervention, description du projet).

Enfin, la question de la sobriété environnementale est déjà en réflexion dans de nombreuses organisations faïtières (dont l'UVCW, qui a déjà une politique très sélective en matière de déplacements internationaux et de compensation de son empreinte carbone et de celle de ses partenaires). Compte tenu de la complexité du sujet et des expertises existant déjà chez les acteurs, nous suggérons que le Conseil Wallonie Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI), dont l'UVCW est membre, puisse effectuer un travail de fond sur la question et rendre un avis assorti de recommandations aux Gouvernements de Wallonie et de la FWB. A noter que le Conseil pourrait d'ailleurs être saisi par ces derniers de toute thématique qui leur paraîtrait pertinente en lien avec la nouvelle NPI.
